

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
14 mars 2008
Français
Original : anglais

**Rapport du Secrétaire général sur le déploiement
de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies
au Darfour****Rectificatif****Paragraphe 14**

Substituer au texte actuel :

14. Le remboursement des États fournisseurs de contingents à la MUAS pour le mois d'octobre 2007 n'a pas pu commencer à la mi-novembre 2007 comme prévu, car le nombre de contingents pour cette période n'avait pas encore été confirmé. De plus, le projet de budget de la MINUAD pour la période allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (A/62/380) a été examiné par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à la mi-octobre 2007 et présenté à la Cinquième Commission le 8 novembre 2007. Comme je l'ai indiqué dans mon précédent rapport (A/2007/653), à titre de mesure exceptionnelle dont j'ai fait part au Président de l'Assemblée générale dans ma lettre datée du 2 octobre 2007 (A/62/379), un appui substantiel fourni à la MUAS au titre du dispositif d'appui renforcé a été financé grâce à l'utilisation temporaire des ressources approuvées pour la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS). Les dépenses de la MINUS engagées à l'appui de la MUAS lui seront remboursées par la MINUAD lorsque le budget de celle-ci aura été approuvé par l'Assemblée générale.

